

Normandie

Extraits des délibérations de la réunion du 4 juillet 2019 relatifs à l'examen de trois recours gracieux

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie par téléconférence le 4 juillet 2019 en présence des membres délibérants suivants :

- M. Denis BAVARD, membre associé titulaire
- Mme Corinne ETAIX, membre permanent titulaire, présidente
- M. Olivier MAOUAIRE, membre associé titulaire
- M. François MITTEAULT, membre permanent titulaire.

Durant cette séance, la MRAe a notamment examiné les recours gracieux introduits à l'encontre de ses décisions de soumission à évaluation environnementale des projets de zonage d'assainissement des eaux usées suivants :

- révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Maneville-la-Pipard (Calvados) : recours gracieux reçu le 29 mai 2019, suite à la décision de soumission à évaluation environnementale de la MRAe Normandie en date du 11 avril 2019 ;
- élaboration du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Danestal (Calvados) : recours gracieux reçu le 8 juin 2019, suite à la décision de soumission à évaluation environnementale de la MRAe Normandie en date du 23 mai 2019 ;
- révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Canapville (Calvados) : recours gracieux reçu le 14 juin 2019, suite à la décision de soumission à évaluation environnementale de la MRAe Normandie en date du 23 mai 2019.

Après avoir pris connaissance des éléments apportés à l'appui de chacun des recours et en avoir débattu, la MRAe Normandie a décidé, lors de sa séance collégiale du 4 juillet 2019, de maintenir ses décisions initiales de soumission à évaluation environnementale.

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie, sa Présidente

Corinne ETAIX